

Relations industrielles Industrial Relations



Les revues en relations industrielles "Droit social"

Volume 5, Number 5, February 1950

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1023325ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1023325ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (print)

1703-8138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

(1950). Les revues en relations industrielles : "Droit social". *Relations industrielles / Industrial Relations*, 5(5), 49–50. <https://doi.org/10.7202/1023325ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1950

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

LE SENS SOCIAL A TORONTO

MGR FERDINAND VANDRY

Je dois ajouter que je suis favorablement impressionné par le sens social qui se manifeste à Toronto. Nous savons tous que la vie économique et sociale subit actuellement dans le monde de grandes transformations. On entend parler partout de nouveaux principes et de nouvelles doctrines. Il est malheureux que certains soient portés à croire que l'Eglise catholique combat le capitalisme, prêche la révolution et favorise le communisme. La vérité, c'est que l'Eglise ne fait pas autre chose que d'indiquer, par son enseignement, les moyens d'enrayer la marche du communisme. Elle prêche la justice sociale et la charité, ce qui signifie que les employeurs et les travailleurs doivent chercher à se rapprocher par une meilleure compréhension de leurs problèmes communs. Il faut amener les travailleurs à comprendre que le capital est nécessaire. Si on supprime le capital, l'industrie disparaîtra. Mais les employeurs, de leur côté, doivent admettre que leurs entreprises doivent profiter au bien commun de la société, au lieu de servir exclusivement les intérêts des actionnaires. Il faut assurer le bonheur des travailleurs, car tous, sur terre, ont droit à leur part de bonheur. Faites que tous soient heureux et, par le fait même, vous détruisez le communisme.

Si l'on veut assurer la prospérité et le bonheur de ce pays, il faut amener les capitalistes à comprendre leur devoir, les convaincre qu'il ne suffit pas que leur argent leur profite à eux-mêmes et à leurs actionnaires, mais qu'il doit aussi profiter aux ouvriers. La Compagnie Robert Simpson fait preuve, en ce sens, d'un sens social exemplaire. Si tous les employeurs du Canada étaient animés du même esprit que M. Charles Burton, le Président de la Compagnie Simpson, on n'aurait pas à craindre le danger communiste en ce pays.

J'ai l'impression que les principaux employeurs de Toronto prennent de plus en plus conscience de leurs responsabilités sociales. Ils s'intéressent beaucoup aux diverses organisations sociales et charitables, telle la Croix-Rouge, laquelle est une institution particulièrement méritante. Ils se préoccupent aussi du bien-être de leurs employés. Toronto ouvre ainsi la voie à la justice sociale et à la prospérité nationale.

Telles sont quelques-unes des raisons qui m'amènent à rendre hommage à la Ville de Toronto.

Extrait d'une allocution prononcée lors d'une réunion du Club anglo-français de Simpson's, le 24 novembre 1949.

LES REVUES EN RELATIONS INDUSTRIELLES

DROIT SOCIAL

DROIT SOCIAL est une revue mensuelle d'une quarantaine de pages qui étudie les problèmes de l'organisation professionnelle et du travail, de même que les formes nouvelles de la vie économique, dans leurs rapports avec l'ordre juridique. Elle attire l'attention de ses lecteurs sur les éléments de ce monde en formation qui taille son domaine aux frontières du droit privé et du droit public.

Cette publication contient habituellement une couple d'articles élaborés préparés soit par des professeurs de droit choisis dans les principales universités françaises, soit par des officiers ou des fonctionnaires du gouvernement occupant des postes de commande. Ces travaux sont de nature à intéresser, non seulement les spécialistes en législation sociale, mais encore tous ceux qui suivent de près l'évolution sociale et juridique contemporaine.

Il va sans dire que la plupart des études publiées dans DROIT SOCIAL portent sur des problèmes français, mais on en trouve aussi qui traitent de certains points de la situation sociale et juridique dans d'autres pays.

DROIT SOCIAL est divisé en deux parties: organisation professionnelle et travail. C'est dans la première que l'on trouve, le plus souvent, les travaux les plus poussés. Elle se termine toujours par une chronique sur la situation économique, laquelle consiste en une synthèse

de l'état de l'économie au moment de la parution de la revue: activité industrielle et agricole, niveau des prix et de la monnaie, etc. Cette chronique est rédigée par Alfred Sauvy, directeur de l'Institut national d'études démographiques et membre du Conseil économique.

La deuxième partie contient plusieurs rubriques: «Jurisprudence récente en matière sociale», «Bibliographie», «Chronologie sociale française», et «La situation sociale». Il y a aussi, quelquefois, une chronique législative, des annexes et des documents. Dans cette partie, on trouve le texte de certains arrêts du Conseil d'Etat et d'abondantes citations de décisions judiciaires, dont quelques-uns sont commentés par un collaborateur régulier de la revue. Les trois derniers numéros de DROIT SOCIAL, soit ceux de juin, de juillet-août et de septembre-octobre, présentent une bibliographie méthodique sur la réforme de l'entreprise. Cet essai bibliographique porte uniquement sur la participation du personnel aux résultats de l'activité de l'entreprise, et se limite aux ouvrages et brochures parus depuis 1944.

Depuis octobre 1949, DROIT SOCIAL publie un supplément intitulé «SECURITE SOCIALE ET PRESTATIONS FAMILIALES». Elle a pour but d'étudier séparément, mais toujours dans l'esprit de DROIT SOCIAL, l'ensemble des problèmes que pose la politique moderne de sécurité sociale sous leur double aspect d'indemnisation et de prévention des risques sociaux: maladie, vieillesse, accidents du travail, maladies professionnelles,

charges familiales. Le directeur de cette revue nouvelle est M. Paul Durand, professeur à la Faculté de droit de Nancy et directeur de DROIT SOCIAL. Parmi le comité de direction il y a, en plus de plusieurs professeurs de droit, des personnalités aussi importantes que: M. Pierre Laroque, directeur général de la sécurité sociale; Docteur Jacques Parisot, président du comité technique d'action sanitaire et sociale de la sécurité sociale; François

Perroux, directeur de l'Institut des sciences économiques appliquées.

Le prix de l'abonnement à chacune de ces deux revues est de 1,600 francs. Ceux qui sont déjà abonnés à DROIT SOCIAL bénéficient d'une réduction de 200 francs pour l'abonnement à SECURITE SOCIALE ET PRESTATIONS FAMILIALES. Adresse: Librairie sociale et économique, 3, rue Soufflot, Paris Ve.

STATISTIQUES ET INFORMATION

SENTENCES RENDUES ENTRE LE 1^{er} ET LE 30 NOVEMBRE 1949

Employeur	Affiliation syndicale	Date de la sentence
S. Golstein.....	CCT	4-11-49
Montreal Upholstering.....	FAT	10-11-49
Dominion Tar & Chemicals Co. Ltd.....	CMTC	11-11-49
Pompiers — Verdun.....	CCT	9-11-49
Policiers — Verdun.....	Ind.	14-11-49
American Can Co.....	CCT	17-11-49
Eastern Furniture Co.....	CTCC	15-11-49
St. Maurice Furniture Co. Ltd.....	Ind.	30-11-49
Bonner Leather Ltd & Coyle Tanning Co.....	CGL	19-11-49

ARBITRAGES EN COURS AU 30 NOVEMBRE 1949

Employeur	Groupement ouvrier	Affiliation syndicale	Président du tribunal
M.E. Binz Co., Montmagny (griefs)	Syndicat national catholique du textile de Montmagny	CTCC	Juge Achille Pettigrew
Bovry & Staines Linoleum Ltd.	Syndicat national des travailleurs de linoleum de Farnham	CTCC	Juge T.-A. Fontaine
General Cigar Co. Ltd.	Tobacco Workers International Union, local 237 et 238	FAT	Juge Jules Poisson
Asbestos Corporation Ltd.	Syndicat national catholique des travailleurs de l'amiante d'Asbestos, de Johnson's Co. Ltd et de Flinkote Mines Ltd.	CTCC	Juge Thomas Tremblay
Johnson's Co. Ltd.			
Flinkote Mines			
Singer Manufacturing Co.	United Steel Workers of America, local 3764	CCT	Juge Armand Cloutier
Classon Knitting Mills Ltd.	Union des employés du vêtement de Sherbrooke	CTCC	G.-D. Laviolette
Standard Shirt Co.	Union nationale du vêtement incorporée	CTCC	Juge Armand Cloutier
Fonderie Légaré	Syndicat des employés de la Fonderie Légaré de Sherbrooke	CTCC	Juge Edouard Boisvert
Boulangerie de Québec		CTCC	Jean-Yves Gosselin
Matthew Moody & Sons Ltd.	United Steel Workers of America, local 4190	CCT	Juge Armand Cloutier
Federal Electric Manufacturing Co.	United Electrical Radio and Machine Workers of America, local 513	CCT	Me Ulric Laurencelle
E.J. Maxwell Limited	Association canadienne des travailleurs du bois, local 10	AOC Inc.	Me Roger Brassard
Canadian Industries Limited (Brownsburg)	United Mine Workers of America, Canadian	CCT	Juge Alphonse Garon
Construction de Drummondville et Victoriaville		CTCC	Juge T.-A. Fontaine
City Furniture & Frame Co.	Union internationale des remboureurs de l'Amérique du Nord, local 347	FAT	Me André Montpetit
Paramount Leather Goods	Union des ouvriers de la sacoche	FAT	Juge T.-A. Fontaine
Empire Shirt, Louiseville	Syndicat national du vêtement de Louiseville Inc.	CTCC	Me Jean Gagné
Atlas Bedding Ltd.	Union internationale des remboureurs de l'Amérique du Nord, local 302	FAT	Juge Irénée Lagarde
M.E. Binz Co. Ltd., Montmagny (renouvellement de convention)	Syndicat national catholique du textile de Montmagny	CTCC	Me Victor Trépanier
Orange Crush & Kik Co.	Transport Drivers Warehousemen and Helpers' Union, local 106	FAT	Me André Montpetit
Hôtel-Dieu de Sherbrooke	Association des employés du service hospitalier de Sherbrooke	CTCC	Juge Edouard Boisvert
Dubeau & Frères, Joliette	Syndicat national catholique des travailleurs du bois de Joliette Inc.	CTCC	Juge Guy Guilbault
J.-J. Joubert Ltée	Union ouvrière des employés de laiterie local 973	FAT	Juge Jules Poisson
A. Bélanger Ltée, Montmagny	Syndicat des travailleurs de la Fonderie de Montmagny Inc.	CTCC	Me Lucien Lortie
Dominion Stores Ltd.	Retail Clerks International Association, local 486	FAT	Me André Montpetit